

Date de mise en ligne : 29/09/2025

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 26/09/2025

Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17 (5 pouvoirs)

- **2025/09-143 - Cession d'une partie de la parcelle AB912p, allée de la scierie – Détermination du prix**

Le Conseil municipal décide de céder la parcelle AB912p, sise allée de la scierie, au montant de 19 250 € à une professionnelle de santé. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-144 - Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur les aires d'alimentation du captage du Bas-Sancé et des Drains du Coglais – Avis du Conseil municipal**

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le périmètre d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental, les prescriptions et les recommandations environnementales validés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier lors de sa dernière séance. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-145 - Rapport d'évaluation des charges liées au retour de la compétence voirie aux communes**

Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLETC concernant la restitution des voiries aux communes de Billé, Javené, Beaucé, Laignelet, Romagné, Parigné, La Selle en Luitré, Parcé, Luitré Dompierre, La Chapelle Fleurigné, Combourtillé et Lécousse. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-146 - Rapport d'activités 2024 du SDE 35**

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2024 du SDE 35. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-147 - Convention de partenariat avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Energies**

Le Conseil municipal approuve la signature de la convention de partenariat avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Energie. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-148 - Occupation du domaine public – Convention avec Gang of pizza-détermination du montant de la redevance**

Le Conseil municipal fixe la redevance applicable à la société E-GOP pour l'installation d'un distributeur automatique de pizza sur le domaine public communal au montant de 1800 € nets annuels, versés à raison de 150 € par mois. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-149 - Détermination des Indemnités pour les piégeurs de ragondins en lien avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON)**

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité en fonction du nombre de ragondins et rats musqués capturés selon le barème ci-dessous :

Nombre de ragondins et rats musqués capturés	Montant de l'indemnité
1-25	150€
26-50	200 €
51-75	250 €
76-100	300 €
101-125	350 €
126-150	400 €
151 et plus	450 €

Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-150 - Indemnité gardiennage église**

Le Conseil municipal décide de porter l'indemnité de gardiennage de l'église (gardien résidant sur la commune), pour l'année 2025, au montant de 100,00 €. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-151 - Produits irrécouvrables - Créances admises en non-valeur**

Le Conseil municipal approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2025, pour un montant de 146,00 €. Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

- **2025/09-152 - Coût de fonctionnement élèves 2025/2026**

Le Conseil municipal fixe comme suit les participations des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique de Romagné pour l'année scolaire 2025/2026 en appliquant :

- Pour les communes extérieures, le coût réel par élève, soit :
 - ⇒ 1337.98 € pour un élève en maternelle
 - ⇒ 525.50 € pour un élève en élémentaire

- Pour les communes membres de l'ancienne Fougères communauté, un abattement de 20% par élève, soit :
 - ⇒ 1 070.38€ pour un élève en maternelle
 - ⇒ 420.40 € pour un élève en élémentaire

Approbation à l'unanimité par 17 voix pour dont 5 pouvoirs.

Fait à Romagné, le 29/09/2025